



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 27 juin 2023**

**Délibération n° 2023-35 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE HIVERNAL ET L'EXPERIMENTATION D'UNE CO-LOCATION POUR TRAVAILLEURS PAUVRES - AUTORISATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 14**

**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Emilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU

**EXCUSÉS : 4**

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE (procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Sylvie DELUC (Procuration à Michèle BOURGEON), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Emilie MARCHÈS)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Fabienne JOUVET

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis 2018, le CCAS est engagé dans l'insertion des mérignacais au travers des parcours de logement accompagné et/ou de mise à l'abri. Plusieurs outils ont ainsi été développés :

- 14 logements Allocation Logement Temporaire (ALT),
- Le financement de nuitées hôtelières,
- 6 places en co-location pour les femmes victimes de violences intra-familiales.

En complément de ces dispositifs, et en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), le CCAS a ouvert :

- 6 places dans le cadre du Plan d'Hébergement d'Urgence Hivernal à destination de familles monoparentales avec enfant(s),

- 3 places dans le cadre d'une expérimentation d'une co-location pour hommes seuls à destination des victimes de violences intra-familiales et des travailleurs pauvres.

Le Plan hivernal s'appuie sur une maison mise à disposition par l'aviation civile et ce jusqu'au 31 juillet 2023 a minima (quartier de Beutre).

L'expérimentation est déployée sur une maison mise à disposition par la Ville pour l'année 2023 (quartier de Chemin Long).

Le montant de la subvention sollicitée auprès le DDETS s'élève à 30 000 €.

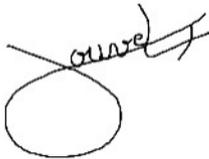
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à formuler une demande de subvention d'un montant de 30 000 € auprès de la DDETS afin de soutenir l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires des deux dispositifs,
- à signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cet engagement,
- à percevoir le montant de la recette au compte 74888.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 juin 2023

**Fabienne JOUVET**  
Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*